

**PROCES VERBAL**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU : 12 OCTOBRE 2016**

**Nombre de conseillers en exercice : 58**

**Nombre de conseillers votants présents : 38**

**Nombre de procurations : (5)** Monsieur Joël BAUDY donne procuration à Monsieur Denis THOMASSIN – Monsieur Stéphane NION donne procuration à Monsieur Jean-Marie GERONDI – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Monsieur Maurice SIMONIN – Monsieur Xavier FLAMENT donne procuration à Monsieur Alain GODARD – Monsieur Philippe DURANTON donne procuration à Philippe PARMENTIER

**Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote : (2)** Madame Catherine BARRAT de TRAMONT EMY – Madame Marie-Aline BONNAVENTURE de VICHÉREY

**Nombre de conseillers votants : 43**

**Nombre de Conseillers excusés : 15**

**Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :**

**Secrétaire de séance : Monsieur Maurice SIMONIN**

**Étaient également présents :** Madame Agnes MARCHAND (Conseillère départementale) Madame Marie-Louise HARALAMBON – Monsieur DROUVILLE (fédération des foyers ruraux)-Monsieur Julien BRAUD (fédération des MJC)-Monsieur Xavier LOPPINET- Madame Pascaline GOUERY-Monsieur Thomas TEN BERGE – Madame Yvette DE ROSA

**Sont également excusés :** Monsieur le sous-préfet de TOUL et madame la sous-préfète de NEUFCHATEAU

**Date de convocation : 6 octobre 2016**

**Date d'affichage : 24 octobre 2016**

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY				X			
	Jean-Pierre OLRÉ							
ALLAIN	Daniel PRIME	X						
	Rolland MILLÉRY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD	X						
	Yvon MOINIER	X						
AROFFE	Philippe DURANTON				X			
	Alexandre GERARD							
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN	X						
	Bruno COURTOIS							
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI	X	X					
	Stéphane NION				X			
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	Michel BECK							
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X	X					
	Jean COLIN				X			
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT				X			
	Jean-Paul NOUÉ							
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAÏZOLA				X			
	Martine MICHEL				X			
	Maurice SIMONIN	X	X					
	Laurence SAINTOT				X			
BULLIGNY	Alain GRIS				X			
	Bertrand DELIGNY	X						
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI	X						
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL	X						
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU				X			

# Conseil Communautaire-12 octobre 2016-THUILLEY AUX GROSEILLES

CREPEY	Andrée ROUYER	X					
	Daniel THOMASSIN	X					
CREZILLES	Patrick AUBRY	X					
	Daniel KAISER						
DOLCOURT	Jean MARCHAND	X					
	Bruno LARDIN						
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X					
	Jean-Pierre ARFEUIL				X		
FECOCOURT	David BRUGMANN					X	
	Patrick THOMAS						
GELAU COURT	Michel CAPDEVIELLE					X	
	Lionel GONZALES						
GEMONVILLE	Alain GODARD	X	X				
	Monique CHAROTTE						
GERMINY	Christian HUIN	X					
	Patrick DETHORET						
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X					
	Catherine COLIN						
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X	
	Régis BARBIER						
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER					X	
	Michel ROUSSEL						
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X					
	Michel JEANDEL	X					
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X					
	Bruno MULLER						
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X	X				
	Daniel VATTANT	X					
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X					
	Gérard BARTHEL				X		
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT					X	
	Serge JACOB						
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI	X					
	Céline FOLLEY	X					
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X					
	Nathalie BESNOIST						
THUILLEY AUX GROSEILLES	Frédéric RAYBOIS	X					
	Marc DETHOREY	X					
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT					X	
	Catherine BARRAT	X					
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL						
	Philippe VERMION						
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X	
	Mathieu WECKBRODT						
URUFFE	José FAYS					X	
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X					
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X	
	Jean-Claude CACAS						
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X					
	Claude GOSSOT					X	
VICHEREY	Christian FRANCE					X	
	Marie-Aline BONNAVENTURE	X					

## Ordre du jour

- 1 - Validation du PV du conseil communautaire du 28 septembre à TRAMONT LASSUS.
- 2 - Présentation des activités NOOBA.
- 3 - CC-2016-0910 - candidature de la Communauté de Communes suite à l'appel à projet pour l'Emploi conçu comme un droit
- 4 - Ressources humaines :
  - 4.1 - CC-2016-0911- création d'un poste à temps plein – chef de projet pour l'emploi conçu comme un droit
  - 4.2 - CC-2016-0912-création d'un poste à temps plein – animateur espace emploi
- 5 - Affaires et informations diverses :
  - 5.1 - Point sur l'étude mobilité.
  - 5.2 - Nouvelle utilisation du bâtiment de la maison des artisans créateurs.
  - 5.3 - information sur le Géo-portail de l'Urbanisme

**1 - VALIDATION DU PV DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE A TRAMONT LASSUS**

Voté à unanimité

**2 - PRESENTATION DES ACTIVITES NOOBA**

2 fédérations de jeunesse et d'éducation populaire sont signataires du contrat d'animation jeunesse territorialisé (CAJT) : la fédération des Foyers Ruraux représentée par Monsieur Gilles DROUVILLE et la fédération des M.J.C représentée par Monsieur Julien BRAUD

Ce contrat traduit une volonté politique partagée et construite avec les différents acteurs du territoire. Elle est actée dans une convention qui engage la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois, les communes de Gye, Villey Le Sec, Charme La Côte, les fédérations départementales de jeunesse et d'éducation populaire, le conseil départemental, le conseil régional

Depuis 2008, ce projet se définit en 3 axes :

- 1- favoriser l'accès des enfants et des jeunes aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté
- 2- renforcer la démarche collective dans les actions menées sur le territoire et soutenir les dynamiques inters associatifs
- 3- développer la démarche participative des habitants du territoire dans la politique jeunesse.

Une politique jeunesse qui porte ses fruits :

- 70 % des communes du territoire sont impliqués dans la dynamique Nooba
- 25 % de nouveaux jeunes l'on intégrés en 2016

Les jeunes participent en général entre 2 et 3 projets par an

- 100 % des actions de NOOBA sont menées en partenariat avec des acteurs du territoire

Un forum annuel est programmé 19 octobre 2016 au presbytère de Favières. Ce sera un lieu de rencontre et d'échanges pour les élus, les associations locales, les parents et les jeunes.

**3 – CC-2016-0910-CANDIDATURE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUITE A L'APPEL A PROJET POUR L'EMPLOI CONCU COMME UN DROIT**

Le président présente aux conseillers communautaire le projet "l'emploi conçu comme un droit" (ou appelé "territoire 0 chômeur longue durée" au niveau national) et initié par ATD ¼ Monde.

Il rappelle la délibération du conseil communautaire du 21 janvier 2015 décidant de l'engagement de la communauté de communes dans la phase de diagnostic.

Depuis cette date, un important travail a été mené :

- Sensibilisation du territoire et de nombreux partenaires : présentation en conseil communautaire, dans les conseils municipaux, auprès de différentes associations, des acteurs institutionnels (conseil départemental, conseil régional, sous-préfet, DIRECCTE, Pôle Emploi, Mission Locale, Maison de l'Entreprise et de l'Emploi, conseil économique et social régional, acteurs de l'insertion par l'activité économique, etc...)
- Ce travail de mobilisation, avec 4 autres territoires et des associations nationales a permis le vote d'une loi d'expérimentation, loi votée à l'unanimité par l'Assemblée Nationale
- Rencontre avec les demandeurs d'emploi du territoire : 150 personnes rencontrées afin de leur présenter le projet, faire le point sur leurs compétences, souhaits et envies professionnels. Cette dynamique s'est concrétisée par la création de l'association des Tailleurs de Bouleau. Cette association a mis en place un réseau d'échanges et s'investit fortement dans le projet "Territoire 0 chômeur longue durée". Cette phase a permis d'alimenter la partie connaissance des demandeurs d'emploi du diagnostic.
- Animation d'une dizaine de réunions thématiques avec les acteurs économiques et les communes afin de lister les besoins du territoire actuellement non satisfaits
- Création de l'Entreprise à But d'Emploi, l'association TEST (Territoire Emploi sur le Sud Toulinois). 20 personnes font partie du conseil d'administration (des élus, jeunes retraités, professionnels dans différents domaines, ...)
- Transformation du comité de pilotage en comité local de suivi de l'expérimentation. Ce comité est composé d'élus, d'acteurs économiques, d'acteurs institutionnels et de demandeurs d'emploi et est présidé par le président de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois Ce dispositif est une obligation légale permettant d'être le garant de la démarche.

Le Président présente les différents points du dossier de candidature, à savoir :

- Le territoire
- Le porteur de projet (la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois)
- Gouvernance du projet / Le comité local et le suivi de l'expérimentation
- L'identification des demandeurs d'emploi
- Le suivi des demandeurs d'emploi avant et après leur embauche par l'EBE
- L'identification des besoins non couverts
- La présentation des EBE
- Une montée en charge progressive avec une recherche de l'atteinte de l'exhaustivité par groupe de communes
- Le financement de l'expérimentation

Après avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, **à l'unanimité**

**APPROUVENT** le projet « TERRITOIRE 0 CHOMEUR LONGUE DUREE »

**S'ENGAGENT** dans cette démarche

**AUTORISENT** le Président à déposer un dossier de candidature

**AUTORISENT** le Président à solliciter les différents co-financeurs

**AUTORISENT** le Président à signer tout document découlant de cette décision

#### **4 - RESSOURCES HUMAINES :**

##### **4.1 – CC-2016-0911 - CREATION D'UN POSTE A TEMPS PLEIN-CHEF DE PROJET POUR « L'EMPLOI CONCU COMME UN DROIT »**

Le suivi de l'expérimentation nécessite pour la collectivité qui porte l'expérimentation de mettre en place un comité local de l'expérimentation. Ce comité doit répondre à des missions spécifiques et doit se doter de moyens et d'ingénierie. Des représentants de l'Etat, Pole Emploi, Mission Locale, représentants des entreprises, des demandeurs d'emploi participent à ce comité de pilotage.

Le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 relatif à l'expérimentation définit ses missions : coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation, informer et accueillir l'ensemble des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires, déterminer, en lien avec Pôle emploi, la liste des personnes concernées par l'expérimentation, recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, établir un programme d'action pour promouvoir la création d'entreprises conventionnées assurer le suivi de l'expérimentation et de ses résultats...Le comité local est le garant de la bonne démarche de l'expérimentation mise en œuvre par l'Entreprise à But d'Emploi.

Les missions du comité local nécessitent une ingénierie et notamment la création de postes.

Un chef (fe) de projet en charge de l'animation du comité local devra être créé à temps plein.

Un chargé d'insertion doit assurer le repérage, l'information et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'opération. Actuellement, un animateur réalise ces missions à mi-temps.

Le Président propose de créer un poste de chef(fe) de projet « territoire zéro chômeur de longue durée » à temps plein pour l'animation du comité local et un poste d'animateur(trice) et d'accompagnement socio-professionnel à temps plein.

La création de poste du chef de mission se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 3.3.2° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 « *la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient* ».

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Grade d'emploi : attachés

Durée = 3 ans maximum avec renouvellement possible 1 fois

Niveau de rémunération : maximum échelon 10 –suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

A l'unanimité, les élus du conseil communautaire,

**AUTORISENT** La création de poste du chef de mission se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 3.3.2° de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 « *la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient* » :

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Grade d'emploi : attachés

Durée = 3 ans maximum avec renouvellement possible 1 fois

Niveau de rémunération : maximum échelon 10 –suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

**AUTORISENT** le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes

**AUTORISENT** le Président à signer les arrêtés de nomination correspondants

**AUTORISENT** à inscrire les dépenses au BP 2016 et 2017

##### **4.2 – CC-2016-0912-OBJET DE LA DELIBERATION- CREATION D'UN POSTE A TEMPS PLEIN-ANIMATEUR ESPACE EMPLOI**

Le suivi de l'expérimentation du « projet Territoire 0 chômeurs longue durée » nécessite pour la collectivité qui porte l'expérimentation de mettre en place un comité local de l'expérimentation. Ce comité doit répondre à des missions spécifiques et doit se doter de moyens et d'ingénierie. Des représentants de l'Etat, Pole Emploi, Mission Locale, représentants des entreprises, des demandeurs d'emploi participent à ce comité de pilotage.

Le décret n° 2016-1027 du 27 juillet 2016 relatif à l'expérimentation définit ses missions : coordonner l'action des acteurs locaux participant à l'expérimentation, informer et accueillir l'ensemble des demandeurs d'emploi de longue durée volontaires, déterminer, en lien avec Pôle emploi, la liste des personnes concernées par l'expérimentation, recenser les activités répondant à des besoins non satisfaits, établir un programme d'action pour promouvoir la création d'entreprises conventionnées assurer le suivi de l'expérimentation et de ses résultats...Le comité local est le garant de la bonne démarche de l'expérimentation mise en œuvre par l'Entreprise à But d'Emploi.

Les missions du comité local nécessitent une ingénierie et notamment la création de postes.

Un chargé d'insertion doit assurer le repérage, l'information et l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans l'opération. Actuellement, un animateur réalise ces missions à mi-temps.

Le Président propose d'ouvrir le poste d'animateur de l'espace emploi à temps plein, actuellement à mi-temps, afin d'assurer ce temps manquant.

La création de poste de conseiller socio professionnel se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 1° et 2° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

## Conseil Communautaire-12 octobre 2016-THUILLEY AUX GROSEILLES

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade d'emploi : rédacteurs

Durée 12 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 04- suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

Après avoir délibérés les membres du conseil communautaire, à l'unanimité

**ACCEPTENT** La création de poste de conseiller socio professionnel se porte sur la filière administrative sur un emploi non permanent conformément aux articles 1° et 2° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Grade d'emploi : rédacteurs

Durée 12 mois (durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois)

Niveau de rémunération : maximum échelon 04- suivant expérience et niveau de qualification du candidat

Temps de travail : temps complet

**AUTORISENT** le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes

**AUTORISENT** le Président à signer les arrêtés de nomination correspondants

**AUTORISENT** à inscrire les dépenses au BP 2016 et 2017

### 5 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

#### 5.1 - POINT SUR L'ETUDE MOBILITE.

L'étude porte sur la mise en place d'un service transport et d'une stratégie mobilité, assortie d'un plan d'actions sur le bassin de vie du toulouais.

Suite à la réunion avec les conseillers communautaires des 3 communautés de communes, le bureau d'étude a proposé un nouveau scénario :

- Adaptations mineures sur 2 existantes est/ouest (Foug/Dommartin) et nord/sud sur Toul
- 3 nouvelles lignes : (Toul Villey St Etienne ; Toul Parc de Haye, Toul Colombey via base d'Ochey)
- 4 lignes transports à la demande (2 dans Toul, Toul/Chaudeney/Dommartin, Toul / Nord des côtes de Toul

+ reprises des lignes scolaires qui pourront être ouvertes à la clientèle (a minima celles qui emmènent les élèves vers les collèges ou lycées)

Et pour les communes non desservies par des lignes régulières, proposition de solutions alternatives : covoiturage, auto partage, autopstop organisé, service vélos, mobilité solidaire.

Une question à trancher : quelle échelle pour mettre en place un service transport. 2 possibilités :

- 1- à l'échelle des 82 communes ce qui implique un transfert de compétence vers les communautés de communes
- 2- à l'échelle des communes desservies par l'offre urbaine : élargissement du STAT aux communes concernées (18 dans la proposition faite) qui demanderont leur adhésion au STAT

#### 5.2 - NOUVELLE UTILISATION DU BATIMENT DE LA MAISON DES ARTISANS CREATEURS.

##### Evolution du bâtiment :

- arrêt du fonctionnement et de la gestion par la communauté de communes de la Maison des Artisans Créateurs depuis un an

- Installation sur ce site de 5 jeunes artistes de l'art verrier issus du CERFAV avec un bail précaire de 2 ans en espérant que cette activité perdure. La communauté de communes reste propriétaire du bâtiment mais n'est plus impliquée dans son fonctionnement ni dans les animations qui y sont proposées.

#### 5.3 - INFORMATION SUR LE GEO-PORTAIL DE L'URBANISME

Depuis le 01/01/2016, il y a obligation de publier les documents d'urbanisme sur Internet.

De plus, l'Etat a ouvert un site spécifique (<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>) : au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les documents d'urbanisme devront réglementairement y être publiés. Les services de TDLU (Terres de Lorraine Urbanisme) vont publier les PLU, POS, et cartes communales de la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulouais avant la fin du mois. Merci de regarder et nous faire remonter les erreurs éventuelles afin qu'on puisse apporter les corrections nécessaires.

##### Ordre des délibérations de la séance

CC-2016-0910 - candidature de la Communauté de Communes suite à l'appel à projet pour l'Emploi conçu comme un droit  
CC-2016-0911- création d'un poste à temps plein – chef de projet pour l'emploi conçu comme un droit  
CC-2016-0912-création d'un poste à temps plein – animateur espace emploi

Levée de séance à 22 h 00

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Philippe PARMENTIER



